



Recuperation bien propre et autres, suite divorce

Par **coatelen**, le **10/07/2008** à **15:13**

re bonjour rnrnrnRESUMErnMarié en mai 2003 , mon épouse abandonne le domicile conjugal en octobre 2005 ce fait domicilier a 400 KM et fait une demande divorce rnrnrnAvant notre mariage je possédait un appartement que j ai vendu en mai 2005 pour la somme de 58 000 euros afin d acheter un autre appartement pour la somme de 110 000 euros (hors frais) avec un credit de 61 000 euros sur 20 ans a raison de 410 euros mois (nous etions mariés lors de cet achat)rnrnrnmon ex epouse ouvre un compte bancaire personnel en novembre 2005 , depuis cette date je dois assumer la totalite des charges , soit le credit , l assurance appartement et aussi de sa voiture , la mutuelle pour 2 , ses factures de son telephone portable , les charges syndicale etc rnrnlors de notre mariage mon ex ne travaillait pas et lors du divorce , toujours pas rnrnle divorce est prononcé en fevrier 2007 , et l appartement est placé dans 2 agences immobilieres (1 sollicité par mon ex et l autre par moi meme)le tarif vendeur est de 180 000 euros un T3 au centre ville de la valette du VAR rnrnen avril 2008 une autre agence est mandaté avec un prix de vente a la baisse 151 000 Euros (negociable vu la conjoncture)rnrnfin avril je sollicite une 4 eme agence avec un prix de 150 000 euros vendeur rnrnj ai proposé a mon ex epouse un arrangement a l amiable de 15 000 euros , qu elle a refusé rnrnaujourd hui je suis remarié , et vie toujours dans l appartement , je ne peu pas assumer le credit et les charges et louer un autre logement rnrncomment puis je lors de la vente de cet appartement , pour recuperer l apport que j ai fait suite a la vente de mon bien ? sachant que les documents notarié ne precise rien rnje dispose de tous les documents necessaire pour demontrer la provenance de cet apport et le notaire qui a procédé a la vente de mon bien propre est celui qui a validé la vente du second rnrnqu elles sont les possibilites qui s offrent a moi ? et qu elles sont les demarches que je peu faire pour me defendre sur ce dossier penible et desepesrantrnrnmerci pour votre aide